

17/1/01

OR

Proposition de résolution

Déposée par Randzio-Plath, van den Berg et Corbett *LIUARI*

Au nom du Groupe du PSE

BS-75/01

Sur le **tribunal international au Cambodge**

Le Parlement européen,

- a) vu l'accord passé en juillet 2000 entre l'ONU et le gouvernement cambodgien visant à créer un tribunal spécial, composé de magistrats cambodgiens et étrangers, pour juger les responsables de la mort d'un million et demi de Cambodgiens entre 1975 et 1979;
- b) vu la ratification de cet accord, à l'unanimité, par l'Assemblée nationale ;
- c) vu la loi d'amnistie qui exonère de leurs crimes tous les Khmers rouges ralliés au régime ;
- d) vu le débat en cours au sein du Sénat cambodgien ;
- e) vu que le texte doit encore être examiné par le Conseil constitutionnel ;
- f) vu que ce texte doit encore être ratifié par le Roi ;
- g) vu la déclaration du Premier Ministre Hu Sen qui pense que les procès pourraient commencer avant la fin de l'année ;
- h) vu le décès du principal responsable, Pol Pot, en 1998
- i) vu que ses principaux lieutenants vivent encore en toute tranquillité dans le pays, dans les régions frontalières avec la Thaïlande ;
- j) vu que seuls deux d'entre eux sont aujourd'hui en prison : Ta Mok – qui avait supplanté Pol Pot au sein du mouvement Khmer rouge en 1997, en le faisant condamner à la prison à vie, avant de se faire capturer en mars 1999, et Kang Kek leu – ancien directeur du centre de tortures de Tuol Sleng) ;
- k) vu que les prévenus susceptibles d'être jugés par ce Tribunal spécial, et dont la liste n'est pas arrêtée, sont aujourd'hui septuagénaires ;
- l) vu que le procès se tiendra à Phnom Penh et que le Cambodge gardera le contrôle de la procédure judiciaire (instruction et inculpations), l'ONU partageant les fonctions de procureur ;

299.457

- 1) Salue avec émotion la mémoire des victimes de l'effroyable génocide qu'a connu le Cambodge ;
- 2) Souhaite que les procès puissent commencer dans les meilleurs délais, au plus tard avant la fin de l'année ;
- 3) Se réjouit de la fin de la culture d'impunité dont ont trop souvent bénéficié les régimes dictatoriaux portant atteinte aux Droits humains ;
- 4) Souhaite que les procès ne se limitent pas à ceux des deux responsables actuellement emprisonnés ;
- 5) Charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission et au gouvernement du Cambodge.

Uma Redu
(Randy - Pelt)

Alfon Jilw
(ILVARI)

R. G. Corbett
(CORBETT)